

LA FENÊTRE DANS LE BÂTI ANCIEN



La fenêtre fait partie intégrante de la composition de la façade. Cette menuiserie obéit aux fonctions d'éclairage, d'aération et de protection. C'est un élément fondamental de l'architecture et de l'histoire du bâtiment.

Les menuiseries d'origine sur un immeuble ancien étant de plus en plus rares, la conservation des fenêtres est d'autant plus importante. Elle permet le maintien du caractère de l'immeuble, l'originalité de son architecture, ainsi que le savoir-faire des artisans-menuisiers.

Au cours des siècles, les menuiseries ont évolué avec le développement de la technique du verre, et la mise en oeuvre de différents matériaux.

Au sein des espaces protégés, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Architectes des bâtiments de France (ABF) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projets et prise en compte des patrimoines.



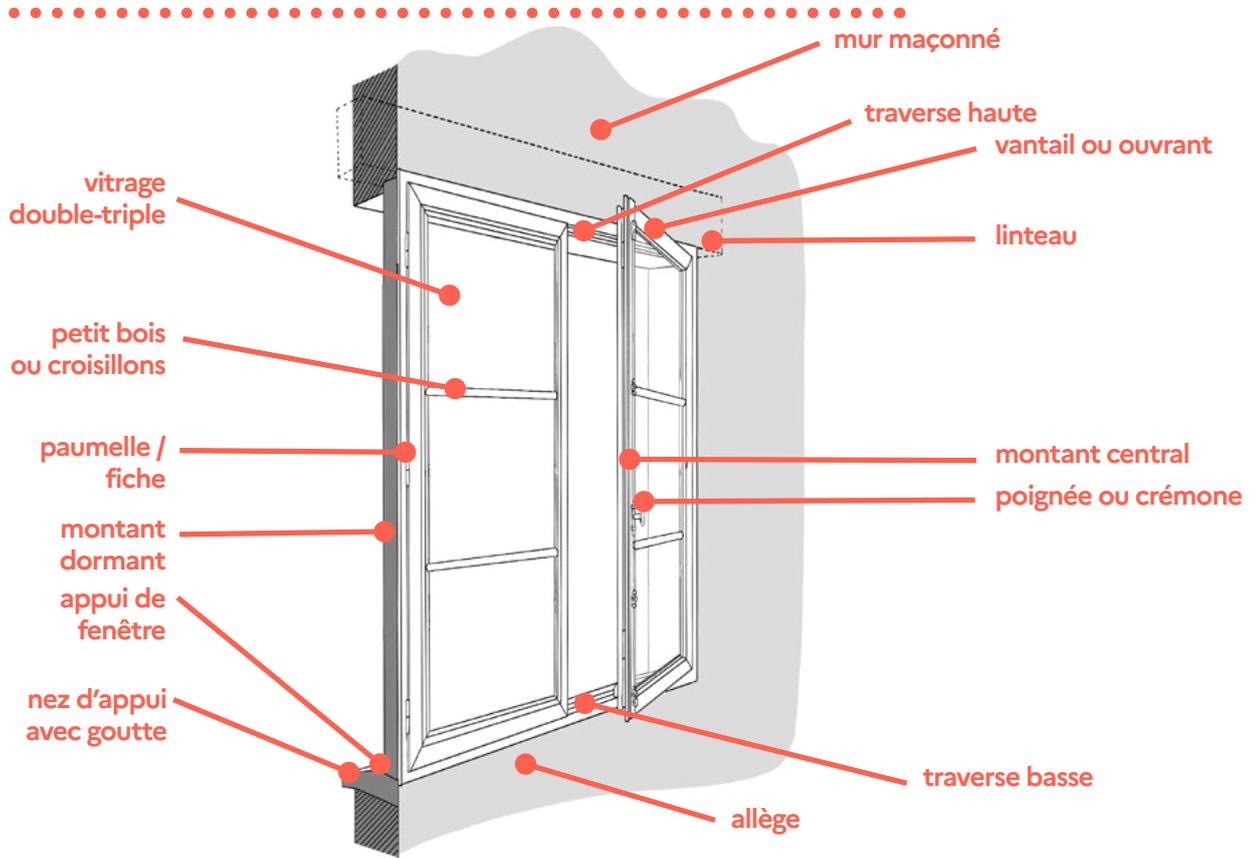
Élaborées par les UDAP de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, les indications de cette fiche visent à accompagner le plus en amont possible les avant-projets des demandeurs, maîtres d'ouvrage particuliers ou collectivités, pour que les principes qui régissent les sites protégés soient mieux pris en compte et que l'instruction des dossiers d'urbanisme en soit fluidifiée.



Les menuiseries sont l'une des composantes les plus fragiles de la façade. Avec une évolution portant vers de nouvelles techniques, notamment liées aux performances énergétiques et phoniques, préserver l'aspect traditionnel des ouvertures constitue un enjeu. Le remplacement des menuiseries anciennes par de nouveaux matériaux tels que le métal ou le plastique dénature le paysage et impacte l'artisanat et les savoir-faire. Force est de constater que les centres anciens sont de plus en plus « standardisés », entraînant une perte du patrimoine local.

VOCABULAIRE

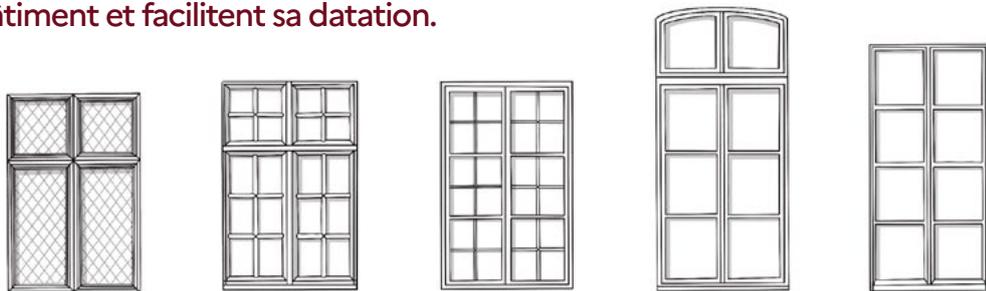
01



ÉVOLUTION HISTORIQUE

02

Au fil de l'histoire et de l'évolution des techniques, le dessin et les détails des menuiseries se sont simplifiés. Offrant une meilleure luminosité et protégeant davantage de l'extérieur, le vitrage s'est épaissi et le nombre de bois a diminué. Le style de la menuiserie et les profils de ses bois s'accordent avec l'architecture du bâtiment et facilitent sa datation.



avant XV^{ème}

XVI^{ème}

XVII^{ème}

XVIII-XIX^{ème}

XX^{ème}

fenêtre à meneau
Divisée en 2-4 parties par une croisée de meneaux. Panneaux en parchemin, en toile huilée ou en mica. Panneaux de verre à partir du XIV^{ème} siècle.

fenêtre à traverse
Rectangulaire, plus haute avec traverse intermédiaire. Vitrage d'anciennes manufactures.

fenêtre à petit bois
Plus grande mais sans meneau maçonné. Divisée par petits bois avec faible vitrage.

fenêtre à petit bois
Division avec grands carreaux. Création du jet d'eau, moins de carreaux (par 6-8), diminution des sections des profils.

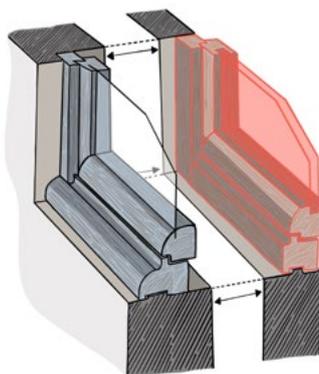
fenêtre à petit bois
Vitrage agrandi, crémone généralisée comme système de fermeture.

Afin d'éviter le coût important d'un changement de menuiserie, il est indispensable de l'entretenir :

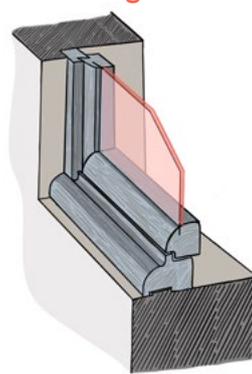
- Repeindre avec une peinture traditionnelle après un décapage non agressif ou un ponçage
- Remplacer les mastics, les joints
- Vérifier les assemblages, remettre le bâti de la menuiserie « d'équerre », démonter et remonter le cas échéant.

Il convient de conserver au maximum l'existant. Plusieurs solutions permettent d'améliorer les performances d'étanchéité acoustique et thermique tout en préservant l'aspect patrimonial du bâtiment. Un artisan menuisier sera de bon conseil.

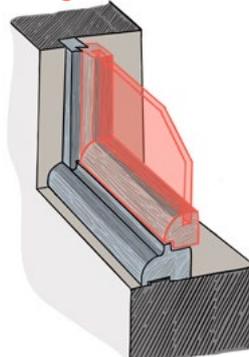
la double fenêtre



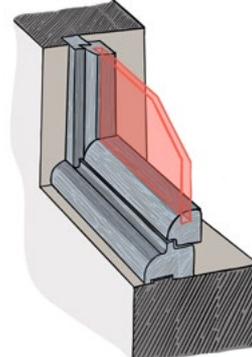
le survitrage



double vitrage intégré



vitrage isolé dans la feuillure



Possibilités couramment mises en œuvre.

Quelle fenêtre choisir ?

Lorsque la conservation des fenêtres existantes n'est techniquement plus possible, se pose alors la question de la fenêtre de remplacement. Il convient de respecter la façon dont elle est mise en œuvre (découpe, profils et sections, assemblage, finition, type de pose...).

Par exemple, sur les immeubles construits avant 1950, seules les menuiseries du même matériau – notamment en bois – permettent d'obtenir un aspect identique aux menuiseries anciennes, conservant ainsi la disposition d'origine.



À NOTER

Il existe aussi d'anciennes menuiseries métalliques qui peuvent constituer une valeur patrimoniale à conserver ou à restituer.

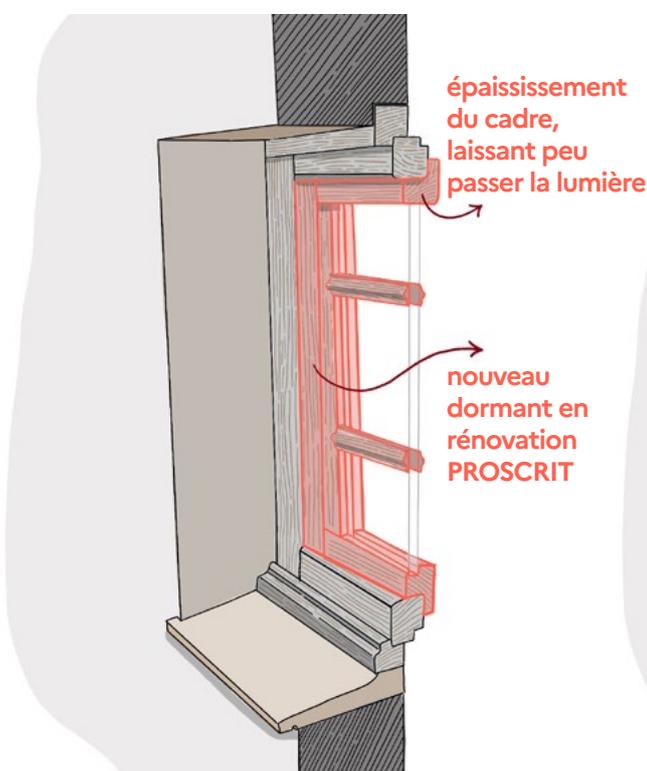


Pose en «rénovation»



La **pose des fenêtres en « rénovation »**, c'est-à-dire la **pose d'un nouveau dormant sur un dormant existant**, est **proscrite**.

Ce mode de pose réduit l'apport de lumière et modifie l'aspect visuel de la façade en formant des montants très épais. Lorsqu'une menuiserie est remplacée, le dormant et les ouvrants le sont ensemble, sauf si des vantaux neufs peuvent être conçus spécialement pour s'intégrer dans le dormant existant.



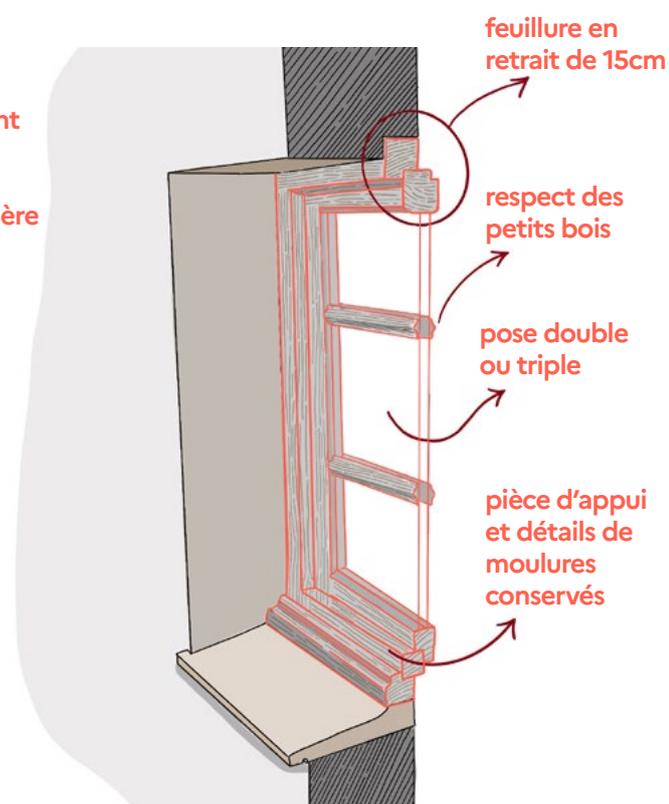
Pose en «feuillure»



La menuiserie de fenêtre est à **poser en feuillure**, c'est-à-dire en **retrait du nu extérieur de la façade** entre 10 et 15 cm (dans l'encoche destinée pour recevoir la fenêtre).

La **nouvelle fenêtre doit respecter le dessin des menuiseries d'origine** (certaines peuvent subsister). Il importe de les avoir identifiées et d'en avoir fait le relevé précis, profils compris.

La finesse du dessin et le détail des moulures (petits bois, pièce d'appui) donnent toute sa qualité à la menuiserie, et à la cohérence architecturale de l'immeuble.

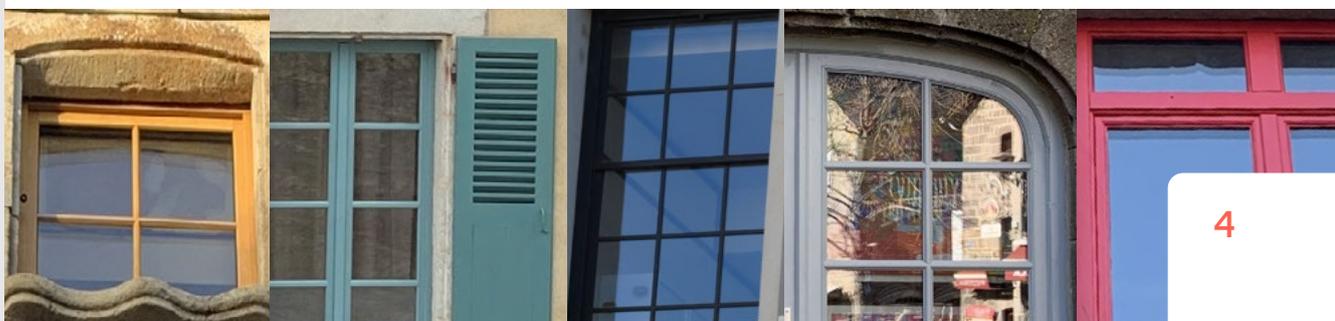


Les couleurs vives et le blanc sont exclus, de même que la lasure sur bois apparent.

Le blanc et les teintes claires se détachent du noir constitué par le vitrage, renforçant la raideur et l'épaisseur des profils modernes.

Il est demandé de **respecter les teintes utilisées traditionnellement** pour les menuiseries.

La fenêtre doit toujours être peinte (couche de protection) et correspondre au projet chromatique d'ensemble de la façade. **Les vitrages doivent être incolores, non fumés et non réfléchissants**. Pour le choix des teintes, certaines communes disposent d'une palette chromatique, définie généralement en lien avec le CAUE et l'UDAP.





Réglementation

Le territoire hexagonal peut être couvert par différents types d'espaces protégés : abords de monument historique, site patrimonial remarquable (SPR) au titre du code du patrimoine (7%), ou site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement (4%).

Avant tous travaux relatifs à la réfection, la création, la modification ou le remplacement d'ouvertures et de menuiseries, une demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de déclaration préalable (formulaire 16702*01) est obligatoire. À adresser à la mairie, elle est soumise dans le cadre de l'instruction à la consultation de l'UDAP, pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les caractéristiques des menuiseries peuvent être régies par le plan local d'urbanisme (PLU) du territoire concerné par les travaux : à cet égard, se rapprocher de la mairie pour s'assurer des prescriptions locales.



Transition écologique

La nécessaire sobriété en matière de consommation d'énergie ou de matières premières oblige à l'entretien régulier des menuiseries existantes, a fortiori sur des modèles anciens, à valeur patrimoniale. Ces interventions allongent la durée de vie des menuiseries réduisant de fait l'empreinte écologique.

Un projet de rénovation énergétique incite souvent à remplacer les menuiseries. Toutefois, l'industrie et l'artisanat proposent aujourd'hui des fenêtres à vitrage isolant en bois, aluminium, acier ou PVC, dont les modes de fabrication ne permettent pas de répliquer les moulures et sections des menuiseries anciennes en bois. Les teintes réduites banalisent les fenêtres (le blanc comme le gris très foncé, type gris anthracite...)

De prime abord, si le PVC paraît être un matériau économique, son empreinte écologique est importante car il reste difficilement recyclable. Sa fabrication produit de nombreux déchets et sa combustion dégage des vapeurs toxiques.

Recyclables, l'aluminium ou acier ne peuvent pas remplacer le bois : les profils sont épais tout comme les montants. Certains bâtiments (édifices industriels, habitations dès le XIX^{ème} siècle) possèdent des menuiseries en acier à entretenir et restaurer.

Le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) du département concerné est susceptible de vous fournir des indications pour accompagner votre projet.



Pour approfondir

• Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien, CREBA : <https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/espace-documentaire>

• Maisons paysannes de France, ATHEBA : <https://maisons-paysannes.org/librairie/recueils-techniques/>

Fiches conseil associées

M
02

Les volets et occultations

M
03

La porte dans le bâti ancien

